



COMITÉ DE SUIVI

CANADIAN MALARTIC

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2014-2015

Rapport annuel 2014-2015

Dans le cadre des opérations de la Corporation Minière Canadian Malartic, un Comité de Suivi a été mis en place pour contribuer au développement d'une cohabitation harmonieuse avec la communauté locale.

Le Comité de suivi mis en place devait inventer et définir son rôle. Suite à une remise en question de la mission et des objectifs du Comité de suivi par ses membres lors de l'assemblée générale annuelle de novembre 2014, un travail de révision et d'amélioration de la mission et des objectifs poursuivis par le Comité de suivi a été effectué.

Ce rapport d'activités présente un bilan sommaire des activités accomplies jusqu'à la fin de l'exercice se terminant le 31 août 2015. Les activités accomplies sont présentées en lien avec les nouveaux objectifs établis et adoptés par le conseil d'administration le 20 mai 2015. Un regard bref sur les défis du prochain exercice conclut ce rapport d'activités.

MISSION

Le Comité de suivi Canadian Malartic (CSCM) a pour mission de mettre de l'avant, en toute indépendance, les questions ou problématiques pouvant nuire à la qualité de vie des citoyens. Le CSCM doit favoriser des solutions qui contribueront à une cohabitation harmonieuse entre la mine Canadian Malartic et les communautés de Malartic et de Rivière-Héva tout en veillant à l'édification d'une collectivité durable.

OBJECTIF # 1

S'investir dans l'atteinte d'une compréhension complète et nuancée des situations et des enjeux sociaux, environnementaux et économiques entourant les activités et les projets de la mine Canadian Malartic;

Zone tampon

- ❖ Échanges avec différents intervenants impliqués dans l'élaboration du *Cadre d'ententes et d'acquisitions* de Mine Arnaud à Sept-Îles.
- ❖ Échanges avec différents intervenants impliqués dans l'élaboration du *Guide et bonnes pratiques pour un processus harmonieux d'acquisition et d'indemnisation*, de Niobec à St-Honoré.
- ❖ Échanges avec la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue sur l'avis émis concernant le projet Dumont à Launay abordant la notion de « zone tampon ».

Impacts sociaux des nuisances environnementales

- ❖ Échanges et rencontres avec la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue concernant l'élaboration d'un questionnaire, la cueillette de données puis la compréhension et diffusion des résultats d'un sondage sur les préoccupations des citoyens face au projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de déviation de la 117.
- ❖ Échanges avec différents citoyens, sur une base individuelle, sur les problématiques qu'ils vivent en lien avec l'exploitation de la mine Canadian Malartic.

Rapport annuel 2014-2015

- ❖ Rencontres avec les membres du Comité citoyens – Zone sud de la voie ferrée de Malartic (CCZSVFM), échanges sur la manière dont ils ressentent certaines nuisances et conclusion d’une entente de collaboration.
- ❖ Rencontre avec les chercheurs de l’Institut national de santé publique sur les résultats de leur rapport «*Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic : période 2006-2013*».

Suivis environnementaux supplémentaires effectués par Mine Canadian Malartic suivant des demandes adressées ou soutenues par le CSCM

- ❖ Participation à une présentation sur les opérations de sautages par la minière le 22 avril 2015.
- ❖ Recherche documentaire sur le contrôle des vibrations / surpression par le CSCM (Travaux du groupe français de l’énergie explosive, *Guide pratique du minage*, février 2014 / HAL, *Étude de la surpression aérienne générée par un tir*, juillet 2013 / SNC Lavalin, *Expertise pour travaux de forage sautage*, Mine Arnaud septembre 2011 etc.).
- ❖ Suivi sur l’installation d’un troisième appareil de la qualité de l’air à Malartic.
- ❖ Suivi sur l’élaboration d’un protocole d’échantillonnage et d’analyse des poussières moyennes (Pm10). Ce suivi des poussières moyennes étant une démarche initiée par la DSP en collaboration avec la Mine Canadian Malartic.
- ❖ Suivi sur l’étude de la nature des aquifères (eaux souterraines) alimentant les puits domestiques des résidents de Rivière-Héva. Cette étude est menée par l’Unité de recherche et de service en technologie minérale de l’Abitibi-Témiscamingue (URSTM).

Contrôle environnemental effectué par le MDDELCC

- ❖ Échanges avec l’inspectrice du Centre de contrôle environnemental régional concernant les normes environnementales applicables, l’émission d’avis de non-conformité, de sanctions administratives pécuniaires, les enquêtes et le traitement des plaintes.

OBJECTIF #2

Informers les citoyens de Malartic et Rivière-Héva, les conseils municipaux ainsi que les autorités gouvernementales concernées des problématiques environnementales et sociales liées aux opérations minières, des mesures d’atténuation mises en œuvre par la minière et des révisions quinquennales des plans de restauration du site minier de la mine *Canadian Malartic* et les sensibiliser à ces différents sujets.

Diffusion d’information par le Comité de suivi Canadian Malartic

Rencontres mensuelles du CSCM

- ❖ Chaque premier mercredi du mois le CSCM composé d’un conseil d’administration et de délégués se réunit. Le conseil d’administration comprend sept administrateurs, certains étant élus par les membres (citoyens de Malartic ou Rivière-Héva qui habite à l’intérieur d’un rayon de 7 km entourant la fosse), d’autres étant nommés par le conseil d’administration. Le Comité de suivi inclut également des délégués qui n’ont pas le droit

Rapport annuel 2014-2015

de vote, mais auxquels un pouvoir d'influence sur les décisions qui seront prises par le CA est reconnu.

Les délégués (sans droit de vote) du CSCM se composent de :

- Un délégué du Ministère des Ressources Naturelles (MRN);
 - Un délégué du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC);
 - Un délégué de la Direction de santé publique (DSP) d'Abitibi-Témiscamingue ;
 - Un délégué de la Ville de Malartic;
 - Un délégué de la Municipalité de Rivière-Héva;
 - Un délégué de la Corporation minière;
- ❖ Il est à noter qu'au cours du dernier exercice, le délégué du MDDELCC n'a participé à aucune rencontre du CSCM. Une lettre datée du 27 mai 2015 a été adressée aux responsables des directions régionales du MDDELCC afin de remédier à cette absence. Une lettre de réponse fut retournée au CSCM précisant que le MDDELCC « *ne déléguera pas d'office de représentant du MDDELCC pour assister aux rencontres mensuelles du Comité de suivi Canadian Malartic* » (DRAE, CCEQ, 30 juin 2015). Suite à ce refus, la lettre de réponse datée du 30 juin 2015 fut transmise au ministre Luc Blanchette et au député Guy Bourgeois afin que ces derniers puissent revoir avec ces instances la décision rendue.
- ❖ En mars 2015, le CSCM a accueilli pour une première fois deux « observateurs – participants », membres du CCZSVFM. Une entente de collaboration adoptée par le CSCM et le CCZSVFM stipulait l'intégration de ces deux « observateurs participants » à chaque rencontre mensuelle du CSCM». L'objectif visé par cette intégration est d'améliorer la circulation d'information sur les dossiers communs aux deux comités.

Assemblées publiques

- ❖ **Lieu et date** Théâtre Meglab - 10 septembre 2014
Invité Direction régionale de santé publique (DSP)
Thème Résultats du sondage «*Quelle est votre opinion sur l'agrandissement de la mine Canadian Malartic et sur la déviation de la 117 ?*»
- ❖ **Lieu et date** Théâtre Meglab - 3 décembre 2014
Invité Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
Thème Résultats de l'enquête ethnographique menée auprès des citoyens de Malartic «*Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic, période 2006-2013*»

Cahier spécial

- ❖ Un cahier spécial a été préparé suite à la tenue de l'assemblée publique du 10 septembre 2014. Ce cahier a été distribué à l'ensemble des foyers de Malartic en collaboration avec le *P'tit journal de Malartic*. Ce cahier rapportait les faits saillants de l'assemblée publique et est disponible sur le site Internet du Comité de suivi à l'adresse : <http://comitesuivicm.org>

Notes aux citoyens

- ❖ Sept *Notes aux citoyens* ont été distribuées par le biais des casiers postaux à tous les résidents de Malartic et de Rivière-Héva (situé dans un rayon de 7 kilomètres de la mine) au cours du dernier exercice. Trois notes informaient les citoyens des dépassements survenus lors de sautages. En mars 2015, une note a été émise présentant un bilan comparatif des dépassements en vibration et surpression (sautage) survenus en 2013 et 2014. Deux de ces notes résumaient les analyses de dépassement fournies par la minière ainsi que les mesures correctives apportées.

En décembre 2014, une note a été distribuée pour informer les citoyens de la réalisation d'une étude portant sur les eaux souterraines dans le secteur de Rivière-Héva par l'Institut de recherche en mines et en environnement de l'UQAT et l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Abitibi-Témiscamisque.

Toutes les *Notes aux citoyens* sont disponibles sur le site Internet du Comité de suivi à l'adresse : <http://comitesuivicm.org>

Représentations lors d'évènements touchant le développement minier

- ❖ Le CSCM a participé au colloque sur les mines à ciel ouvert organisé par la Coalition Québec meilleure mine le 18 octobre 2014 à Rouyn-Noranda.
- ❖ Le CSCM a participé au colloque « *L'industrie minière et le développement durable : une perspective internationale francophone* » qui a eu lieu à Québec les 19 et 20 novembre 2014 dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier. Le président du CSCM alors en poste, Michel Gilbert, et la coordonnatrice, Sylviane Legault y ont offert une conférence intitulée « *Construire un comité de suivi dans un milieu social en transformation* ». Cette conférence avait pour objectif de sensibiliser les acteurs politiques et industriels sur l'importance d'une connaissance et reconnaissance des valeurs défendues par un milieu d'accueil lors de la mise sur pied d'un comité de suivi en lien avec une exploitation minière.
- ❖ Le CSCM a participé à une table de discussion sur l'acceptabilité sociale organisée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans le cadre des Chantiers sur l'acceptabilité sociale. Cet évènement a eu lieu le 14 mai 2015 à Rouyn-Noranda. Les principaux points soulevés par le CSCM lors de cet évènement :
 - Le MERN doit collaborer avec le MDDELLC et le MSSS lors de l'élaboration de projets, puisque les enjeux soulevés en termes d'acceptabilité sociale sont souvent de l'ordre de la santé, du bien-être et de la protection de l'environnement ;
 - Le MERN doit favoriser l'acquisition de connaissances des zones sensibles, c'est-à-dire identifier les éléments humains et environnementaux susceptibles d'être

Rapport annuel 2014-2015

négativement affecter par un projet pour ensuite en tenir compte dans les décisions à intervenir;

- Inclure les citoyens de proximité dans la démarche d'octroi de permis d'exploitation en leur fournissant de l'information, en les consultant et en leur expliquant les décisions finalement prises;
- Le MERN devrait veiller à l'application des engagements internationaux en matière de protection de l'environnement ;
- Les retombées économiques d'un projet devraient être profitables au niveau « local » en premier et ensuite au niveau régional, provincial, etc.
- L'existence d'un manque de confiance envers les normes environnementales en vigueur;

Rencontre avec M. Luc Blanchette, ministre délégué aux mines et M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord

- ❖ Le 25 mai 2015, une rencontre a lieu à Malartic, à la demande du conseil d'administration du CSCM, avec le ministre Luc Blanchette et le député Guy Bourgeois. Lors de cette rencontre le Comité a bénéficié d'un temps d'écoute pour faire valoir sa structure (OBNL) et son mode de fonctionnement. Une discussion sur l'attribution de son financement et les principaux enjeux dans lequel il est investi a aussi eu lieu. En conclusion à cette rencontre et discussion, le CSCM a demandé que soit mis en place un chantier de travail dont le mandat serait de réviser les normes environnementales en vigueur pour encadrer les opérations d'une mine à ciel ouvert à proximité d'un milieu habité. La procédure environnementale accordant un délai de 45 jours pour prendre connaissance d'une étude d'impact environnemental et social a aussi été critiquée par les administrateurs, jugeant ce délai trop court.

Rédaction de mémoires à l'intention du MERN

- ❖ Un mémoire a été déposé au MERN le 9 juin 2015 dans le cadre des Chantiers sur l'acceptabilité sociale. Le mémoire intitulé « *La valorisation des enjeux de protection environnementale et de bien-être humain* » est disponible sur le site Internet du CSCM à l'adresse : <http://comitesuivicm.org/>.

Ainsi que sur le site Internet du MERN à l'adresse :

http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/memoires/Canadian_malartic.pdf

- ❖ Un second mémoire a été déposé au MERN suivant la publication, dans la Gazette officielle du Québec du 6 mai 2015, du projet de règlement modifiant le *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*. Ce mémoire intitulé : « *L'expérience du Comité de suivi Canadian Malartic* » a été déposé le 19 juin 2015 auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Rapport annuel 2014-2015

Ce mémoire défendait principalement l'indépendance structurelle nécessaire au fonctionnement des comités de suivi. L'autonomie d'action et d'initiative liée à leur fonctionnement et leur financement est également défendue dans ce mémoire.

Ce mémoire est disponible sur le site internet du CSCM à l'adresse : <http://comitesuivcm.org/>.

Demandes d'informations soumises à la minière par le Comité de suivi

- ❖ Plans correcteurs trimestriels sur la qualité de l'air. Demande soumise le 10 juin 2015 - Reçus le 3 juillet 2015.
- ❖ Plans correcteurs trimestriels sur le bruit. Demande soumise le 10 juin 2015 - Reçu le 3 juillet 2015.
- ❖ La version électronique du rapport *Suivi du milieu social en phase d'exploitation - 2014* effectué par la firme WSP afin de le diffuser auprès des citoyens – Demande soumise le 11 mars 2015 – Le résumé de ce rapport est disponible sur le site internet des relations communautaires depuis le mois de septembre 2015. Le CSCM attend toujours la version intégrale du rapport.
- ❖ *Rapport pour l'inspection intermédiaire de 80 maisons*. Demande soumise le 1^{er} avril 2015. Reçu le 11 août 2015.
- ❖ Version préliminaire de l'Étude d'impact environnemental et social déposée en février 2015 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) – Demande soumise à la direction le 5 mai 2015.

Le Comité de suivi recommande à la minière d'informer la population sur...

- ❖ Programme de perception des sautages – La recommandation a été transmise à la mine le 20 avril 2015. Dans les semaines suivantes, la mine a publié une note dans le *P'tit journal de Malartic* à cet effet. L'information se trouve également sur le site Internet de MCM, depuis le 10 juillet 2015.
- ❖ Programme de suivi des 80 maisons. Information quant à l'existence du programme publiée sur le site Internet de MCM le 10 juillet 2015. Résumé du *Rapport pour l'inspection intermédiaire de 80 maisons* publié sur le site de MCM au cours du mois de septembre 2015.
- ❖ Rendre disponible sur DVD la présentation des opérations de sautage offerte au CSCM le 22 avril 2015. Demande initialement soumise par Sylvie Daigle, déléguée par intérim de la ville de Malartic lors de la réunion du 20 mai 2015.

OBJECTIF # 3

Recueillir et donner suite, avec diligence, aux demandes d'information, plaintes, préoccupations, attentes et autres requêtes de la population, des municipalités de Malartic et Rivière-Héva et

autres parties prenantes relativement aux projets et activités de la mine *Canadian Malartic* en faisant appel à des points de vue diversifiés et à des expertises indépendantes ;

Zone tampon

- ❖ Le CSCM a effectué une présentation sur la notion de « zone tampon » lors de l'AGA 2014. Cette présentation fut préparée à partir des informations récoltées auprès de différents intervenants ayant travaillé sur l'implantation d'une telle zone ou ayant émis un avis officiel à ce sujet (Mine Arnaud, Niobec, DSP Abitibi-Témiscamingue, Transfert Environnement et Société). Cette présentation fut offerte aux membres du Comité de suivi en raison de l'intérêt de plusieurs citoyens sur ce sujet.

Plaintes citoyennes

- ❖ Au cours du dernier exercice, le CSCM a reçu de nombreuses plaintes citoyennes relativement aux nuisances générées par les activités de la mine Canadian Malartic. Dans certains cas, une plainte a été déposée à la fois auprès de la mine, du CSCM et du Centre de contrôle environnemental régional (MDDELCC). Un travail de collaboration entre ces instances est par la suite mis de l'avant pour assurer un suivi auprès de chaque plaignant.

Le tableau qui suit présente le nombre de plaintes reçues par le CSCM au cours de l'exercice 2014-2015 et ce, pour chaque nuisance. En plus des plaintes reçues au cours de cet exercice, le CSCM a assuré le suivi de plaintes reçues lors de l'exercice précédent.

| Objet de la plainte | Total |
|-----------------------|-------|
| Bruit | 42 |
| Poussière | 13 |
| Vibration | 64 |
| Dommages résidentiels | 14 |
| Autres | 8 |
| Total | 141 |

Plaintes pour dommages et bris sur les propriétés privées et commerciales

- ❖ Plusieurs citoyens déposent des plaintes à l'effet que les sautages de mine Canadian Malartic portent atteinte à l'intégrité de la structure de leur résidence. Dans pareilles circonstances, mine Canadian Malartic a mandaté un architecte afin que celui-ci identifie les facteurs à l'origine des bris constatés. Au cours du dernier exercice, le CSCM a été sollicité par plusieurs citoyens suite à la réception du rapport rédigé par l'architecte. Le CSCM a rencontré ces citoyens afin d'identifier les éléments du rapport qui suscitaient leur mécontentement et transmis l'information à mine Canadian Malartic. Le but étant que les citoyens reçoivent une réponse complète qui répond à leurs préoccupations. Dans le cadre de ces accompagnements le CSCM a demandé :

Rapport annuel 2014-2015

- La possibilité d'offrir aux propriétaires le choix parmi d'autres firmes d'architecte. Ce qui fut accepté;
- Un accompagnement au niveau de la formulation du mandat donné à l'architecte ou l'ingénieur choisi. Ce qui fut refusé;

Le CSCM a également émis certaines propositions qui sont toujours à l'étude. De manière générale, le CSCM désire collaborer avec mine Canadian Malartic afin de revoir le processus de traitement des plaintes pour bris résidentiels au cours du prochain exercice.

Plaintes sur le bruit

- ❖ Les multiples plaintes concernant le bruit ont permis d'approfondir les connaissances du CSCM sur l'encadrement légal et réglementaire de la gestion du bruit. Les informations obtenues par le CSCM à cet égard ont été transmises aux plaignants.

Révision de la mission et des objectifs

- ❖ Lors de l'AGA 2014 le Comité de vigilance de Malartic, appuyé par la majorité des membres du CSCM présents, a soumis une motion exigeant que le CSCM revoie son rôle et sa mission. Suite à cette motion, adoptée par la majorité des membres présents, le CSCM a mis sur pied un comité de travail pour effectuer cet exercice. Une nouvelle mission et de nouveaux objectifs ont été rédigés par le CSCM. Ils ont été soumis aux délégués pour commentaires, puis adoptés par le conseil d'administration le 20 mai 2015.

Suivi sur la sécurité des usagers du chemin du Lac Mourier

- ❖ Suite au travail effectué au cours de l'exercice précédent (2013-2014) concernant la sécurité routière dans la courbe de la rue La Salle, un suivi auprès de différents intervenants a été effectué :
 - Suivi auprès de la SQ afin de connaître le nombre de contraventions émises au niveau de la courbe et de connaître les actions prises dans le but d'augmenter la sécurité;
 - Suivi auprès du MTQ concernant la demande de déplacement des sentiers VTT;
 - Suivi auprès des résidents suite aux interventions effectuées. Une amélioration a été remarquée au niveau de la conduite des automobilistes;
 - Suivi auprès de M. Louis Brisson, directeur du service d'incendie et des mesures d'urgence de la ville de Malartic afin de revoir le plan de mesures d'urgences de Malartic;

Suivi sur les inquiétudes portant sur l'agrandissement de la fosse et la déviation de la route 117

- ❖ Le Comité quartier Est, dont le CSCM a encouragé la formation au début de l'année 2014, a réalisé un sondage sur les nuisances vécues par l'exploitation actuelle de la mine et les préoccupations face au projet d'agrandissement de la fosse. En janvier 2015, le CZSVFM s'est substitué au Comité quartier Est afin de rassembler les citoyens d'un secteur plus

grand et de porter d'une voix commune les préoccupations des résidents. En mai 2015, le CSCM a conclu une entente de collaboration avec le CCZSVFM.

Inquiétudes des résidents de Rivière-Héva quant à l'impact potentiel des opérations minières sur les eaux souterraines

- ❖ Des préoccupations citoyennes ont été soumises au CSCM et exprimées lors de l'assemblée publique du 4 juin 2014. Des citoyens craignent que l'exploitation de la mine Canadian Malartic provoque un rabattement de la nappe phréatique et compromette ainsi l'utilisation de leur puit domestique et leur approvisionnement en eau. Afin de répondre à ces préoccupations, mine Canadian Malartic a mandaté l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Abitibi-Témiscamingue (URSTM) pour établir une base d'analyse nécessaire à l'évaluation de la situation.
- ❖ La municipalité de Rivière-Héva a demandé à mine Canadian Malartic un document écrit concernant leurs engagements en cas de rabattement de la nappe phréatique. En juin 2015, la mine a présenté une proposition d'« Engagements liés aux impacts potentiels de l'exploitation de la mine Canadian Malartic sur les puits domestiques dans un rayon de 7 km ». Cette proposition a été acceptée par le conseil municipal de Rivière-Héva le 6 juillet 2015.

OBJECTIF # 4

S'assurer que toutes les parties concernées, en premier lieu les citoyens, aient l'occasion d'exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et leurs interrogations concernant les projets et activités de la mine *Canadian Malartic*;

- ❖ Invitation des membres du CCZSVFM à une réunion regroupant les administrateurs et les délégués du CSCM (ville Malartic, ville Rivière-Héva, Mine, DSP, MERN) afin qu'ils présentent les résultats de leur sondage. Cette réunion a eu lieu le 17 décembre 2014.
- ❖ Le CSCM a demandé à mine Canadian Malartic de leur faire une présentation sur les opérations de sautage. Cette présentation a eu lieu le 22 avril 2015. Préalablement, le CSCM a préparé une liste de questions en collaboration avec le CCZSVFM et les représentants des conseils municipaux de Malartic et Rivière-Héva afin de répondre aux préoccupations des parties impactées.
- ❖ Le CSCM a soutenu l'organisation d'assemblées publiques par le CCZSVFM. Ces assemblées ont eu lieu le 27 janvier et le 16 mars 2015.
- ❖ Le CSCM a reçu de nombreuses plaintes citoyennes et a communiqué avec la mine afin de cibler des pistes de solution.

OBJECTIF # 5

Assurer et analyser le suivi des dossiers qui ne relèvent pas seulement de l'exercice de la conformité environnementale, mais qui englobent l'ensemble des changements et des répercussions affectant la qualité de vie des citoyens de Malartic et Rivière-Héva, et ce, en toute indépendance vis-à-vis la minière;

Rapport annuel 2014-2015

- ❖ Démarche avec l'École de Technologie Supérieure (ETS) en vue d'élaborer un projet d'étude sur l'impact des vibrations sur les habitations.
- ❖ Rencontres avec les citoyens vivant des nuisances.
- ❖ Recherche documentaire sur la gestion des nuisances et les normes françaises quant à l'encadrement des vibrations et du bruit.

OBJECTIF # 6

Informé la minière des situations conflictuelles avérées ou potentielles afin d'en prévenir les problèmes susceptibles de survenir ou, le cas échéant, exiger les moyens permettant de résoudre les problématiques ;

Dommages résidentiels

- ❖ Demande d'information du CSCM concernant les mandats donnés aux architectes et discussion concernant les insatisfactions des citoyens à cet égard.
- ❖ Rencontre avec les citoyens insatisfaits des rapports d'architecte déposés.

Dispersion de la poussière

- ❖ Suivi auprès de la minière sur le traitement de plaintes citoyenne concernant la poussière par le Centre de contrôle environnemental du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.
- ❖ Demande d'échantillonnage de poussières auprès du Centre de contrôle environnemental du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.
- ❖ Soutien au CCZSVFM dans la transmission de leurs demandes à la minière.

OBJECTIF # 7

Jouer un rôle actif dans l'analyse des projets à la mine *Canadian Malartic* en apportant des recommandations à la minière ainsi qu'aux autorités gouvernementales concernées;

Étude d'impact environnemental et social (ÉIES) concernant l'agrandissement de la fosse et la déviation de la 117

- ❖ Demande du CSCM adressée à la direction de la mine Canadian Malartic en mai 2015 pour prendre connaissance de la version préliminaire de l'ÉIES déposée au MDDELCC en février 2015. Cette demande fut refusée.
- ❖ Recommandations sur la démarche d'évaluation des dommages résidentiels.
- ❖ Recommandations à l'égard de la démarche de participation publique présentée au CSCM le 27 mai 2015.

COMPOSITION DU COMITÉ

Espace d'information dans le P'tit journal de Malartic

À quelques reprises, des encadrés ont été achetés dans le *P'tit journal de Malartic* pour informer la population sur la composition du CA du CSCM.

Modifications à la composition du conseil d'administration

- ❖ Le 26 février 2015, le CA a nommé M. Richard Voyer président du CSCM suite à la démission de M. Michel Gilbert;
- ❖ Le 26 février 2015, le CA a nommé M. Frédéric Gauthier au poste de représentant du secteur minier qui ne provient pas de la Corporation minière Canadian Malartic suite à la démission de M. Joël Pagé;
- ❖ Suite à des élections tenues entre le 7 et le 9 avril 2015, Mme Mariette Brassard et M. Jaques Saucier ont été nommés au poste de résidents de la ville de Malartic dans un rayon de 7 km;
- ❖ Le 24 avril 2015, le CA a nommé M. Robert Paquin au poste de vice-président;
- ❖ Le 10 juin 2014, le CA a nommé M. Robert Paquin au poste de représentant de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, suite à la démission de M. Richard Voyer;
- ❖ Le 10 juin 2015, le CA a nommé Mme Judith Sénéchal au poste de représentante d'un organisme sociocommunautaire de Malartic ou d'un organisme régional en environnement, suite à la nomination de M. Robert Paquin au poste de représentant de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ❖ Le 10 juin 2015, le CA a nommé M. Robert Paquin au poste de président du CSCM, suite à la démission de M. Richard Voyer;
- ❖ Le 10 juin 2015, le CA a nommé M. Vincent Rousson au poste de vice-président du CSCM, suite à la nomination de M. Robert Paquin au poste de président.

Voir l'Annexe 1 «Modifications aux postes d'administrateurs, de président et de vice-président du Comité de suivi Canadian Malartic – Exercice 2014-2015» pour plus de détails.

Administrateurs en date du 31 août 2015

| | |
|-------------------|--|
| Robert Paquin | Président - Résident de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue; |
| Vincent Rousson | Vice-président – Représentant du milieu universitaire |
| Mariette Brassard | Administratrice - Résidente de la ville de Malartic |
| Johanne Bilodeau | Administratrice - Résidente de la ville de Malartic |
| Jacques Saucier | Administrateur - Résident de la ville de Malartic (rayon de 7 km) |
| Frédéric Gauthier | Administrateur - Représentant du secteur minier qui ne provient pas de la Corporation minière Canadian Malartic |
| Judith Sénéchal | Administratrice – Représentante du milieu sociocommunautaire de Malartic ou d'un organisme régional en environnement |

Rapport annuel 2014-2015

Permanence

Sylviane Legault occupe le poste de coordonnatrice du CSCM. Mme Legault a quitté pour un congé de maternité le 10 juillet 2015 et son remplacement est assuré par Marie-Eve Nolet.

REGARD SUR LES ACTIVITÉS DU PROCHAIN EXERCICE

La prévision budgétaire 2015-2016 s'appuie sur les actions suivantes :

- Maintien des communications avec les citoyens (notes aux citoyens, cahiers spéciaux, publications dans le P'tit Journal de Malartic);
- Réception et traitement des plaintes citoyennes en lien avec l'exploitation minière;
- Tenue d'assemblées publiques thématiques (organisation ou collaboration);
- Participation au Comité santé;
- Participation à la démarche de co-construction initiée par la minière;
- Participation au développement d'un protocole de bon voisinage avec la minière, la ville de Malartic et les citoyens;
- Préparation et présentation d'un mémoire dans le cadre du Bureau d'enquête en environnement concernant le projet d'extension de la fosse;
- Participation à la démarche *Horizon 2030* initiée par la ville de Malartic en ce qui concerne la restauration du site minier;

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016

L'entente de financement avec la minière a été reconduite. Le budget de 160 990\$ demandé a été accordé.

Robert Paquin
Président du Comité de Suivi

Sylviane Legault et Marie-Eve Nolet
Coordonnatrices



← **Mis en forme :** Centré, Taquets de tabulation : Pas à 9,52 cm